

LE BATAILLET : MAISON FAMILIALE - STAGES - CHALETS

Le Bataillet - 65 150 Montégut Tél. : 05 62 39 79 79 - Fax : 05 62 39 79 70
E-mail : le.bataillet@wanadoo.fr - Web : www.lebataillet.info / www.aramis.info.fr

Maison familiale Stages Chalets

Personnes participant au séjour ou au stage (y compris vous-même)

Période du	au	Nom	Prénom	Date de naissance
Nom	Prénom
Adresse
Commune
Code postal	Téléphone
Bureau distributeur
Adresse professionnelle
.....	Téléphone
<input type="checkbox"/> DGAC	<input type="checkbox"/> Météo	<input type="checkbox"/> Autre		

Intitulé du stage.....

Dates du stage..... Niveau des participants.....

Fait à :

Signature :

Conditions générales de séjour

La présente fiche doit être retournée au Centre accompagnée du chèque d'acompte à l'ordre d'Aramis (acompte maison familiale : 8 € par jour et par personne - acompte chalet : 20 €). En l'absence de réception sous 8 jours de cet acompte, la réservation sera caduque.

Le Centre confirmera votre réservation par courrier. Le règlement des séjours s'effectue au départ du Centre par chèque bancaire ou postal, chèques vacances, ou bons CAF (**NOUVEAUTÉ : Carte bancaire acceptée**).

Les séjours de 8 jours et plus sont prioritaires à l'inscription. La durée des séjours peut être prolongée en fonction des capacités d'accueil du Centre.

Annulation : les annulations doivent être signifiées au Centre par écrit. Des frais de dossier seront retenus.

Tout séjour commencé reste dû en totalité à Aramis.

Arrivée : entre 16 h et 18 h

Départ : avant 10 h.

Responsabilité : Aramis, association régie par la loi de 1901, n'agit ni comme transporteur, ni comme commissionnaire.

Les prix du séjour comprennent une couverture de la responsabilité civile d'Aramis.

Cette assurance ne couvre pas la responsabilité personnelle des séjournants.

Déroulement des séjours : les séjournants doivent respecter le règlement intérieur du Centre.

Le quotient familial s'applique pour les personnels des DGAC/Météo-France.

Aide aux vacances

Tranches	Quotient familial
A	- de 7477 €
B	de 7478 € à 8724 €
C	de 8725 € à 9971 €
D	de 9 972 € à 12 464 €
E	+ de 12464 €

Calcul du quotient familial

Quotient familial = $\frac{\text{Revenu imposable année 2006} + \text{Prestations familiales 2007}}{\text{Nombre de personnes à charge, y compris le chef de famille}}$

Une part supplémentaire est accordée :

- au parent isolé,

- pour chaque enfant handicapé, une demi-part supplémentaire est accordée pour un adulte handicapé.

1,3 part pour les personnes seules (célibataires, veuves ou divorcées et sans enfant à charge)